



Cher(e)s collègues,

Le Bureau d'évaluation du BIT/ EVAL, cherche :

Des candidat.e.s pour conduire l'évaluation indépendante finale du projet "**Contribution financière MAE pour la mise en oeuvre de l'Alliance 8.7 ainsi que l'action du BIT dans la zone Sahel**". Cette évaluation pourra être conduite par :

- 1) Une équipe composée d'un.e consultant.e principal.e (pas nécessairement basée dans la région du Sahel) avec l'appui d'un.e consultant.e national.e ou régional.e sur le terrain,

ou

- 2) Un.e consultante basé.e dans la région, qui pourra se déplacer sur le terrain.

N.B. Il est possible de postuler en équipe, ou séparément. Dans le cas d'une équipe, des contrats séparés seront établis par le BIT.

Période de l'évaluation : mars à mai 2023

Date limite de soumission de candidature: **3 mars 2023 (17h30 CET)**

Pour plus de détails sur l'évaluation, veuillez consulter les termes de références (TdRs) ci-joints. Il faut noter que les dates mentionnées dans les TdRs sont à titre indicatif et pourraient être légèrement revues si nécessaire.

Les candidat(e)s intéressé(e)s par cet appel à manifestations d'intérêt devront fournir les informations suivantes:

1. Une lettre de motivation comportant une description des compétences, des qualifications et de l'expérience de l'évaluateur/trice principal.e et/ou régional.e / national.e, en démontrant comment celles-ci répondent au mieux aux qualifications requises pour ce poste.
2. Une liste des évaluations indépendantes réalisées antérieurement, de préférence en relation avec le contexte et la thématique du présent appel, indiquant clairement le rôle joué par le/ la consultant(e).
3. Une déclaration de chaque candidat.e attestant de sa disponibilité à participer à l'évaluation indépendante finale, aux dates prévues et une proposition de budget, comprenant le.s taux journalier.s de chaque candidat.e, exprimés en Dollars US, et indiquant les taux journalier obtenus pour des exercices semblables au cours des deux dernières années.
4. Une copie du curriculum vitæ de chaque candidat.e (qui doit comprendre des renseignements sur ses qualifications).
5. Une déclaration attestant que le/ la candidat(e) n'a pas été impliqué(e) dans la conception et la mise en œuvre du projet en question ou n'a pas une relation personnelle privilégiée avec les fonctionnaires de l'OIT travaillant directement sur ledit projet au niveau global ou régional.
6. Les noms de deux personnes de référence (téléphone et courriel compris) à contacter.

Veuillez envoyer un courriel avec en objet « Evaluation indépendante finale – Alliance 8.7. MAE » ainsi que les documents requis à Magali Bonne-Moreau (bonne-moreau@iloguest.org) et mettre en copie Mini Thakur (thakur@ilo.org).



Termes de Référence

Evaluation indépendante finale : “Contribution financière MAE pour la mise en œuvre de l'Alliance 8.7 ainsi que l'action du BIT dans la zone Sahel”

Titre du projet	Contribution financière MAE pour la mise en oeuvre de l'Alliance 8.7 ainsi que l'action du BIT dans la zone Sahel
Code de projet	GLO/19/01/FRA Composante Globale GLO/19/53/FRA Composante Régionale RAF/19/51/FRA
Type d'évaluation	Evaluation finale indépendante
Durée du projet	Novembre 2019 à Mars 2023.
Couverture géographique	Projet mondial et régional (Sahel)
Unité administrative	Composante Globale : FUNDAMENTALS Composante Régionale : CO-Abidjan
Unité technique	FUNDAMENTALS
Résultat du Programme et Budget	Outcome 7.1
ODDs évalués	ODD 8, Cible 8.7
Bailleur de fonds	Gouvernement français (Ministère des Affaires étrangères)
Budget du projet	EUR 2,200,000



Introduction

Plus de 50 millions de personnes sont aujourd'hui en situation de travail forcé, victimes de traite, asservis pour dettes ou travaillant dans des conditions analogues à l'esclavage, ou dans un mariage forcé. 160 millions d'enfants dans le monde sont encore soumis à différentes formes de travail des enfants. Une proportion importante de ces victimes se trouve dans la zone du Sahel.

L'Alliance 8.7 est un partenariat mondial inclusif regroupant des organisations internationales, des états, partenaires sociaux et ONGs, dont la mission est d'aider tous les États membres des Nations Unies à respecter leur engagement à atteindre la cible 8.7 des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies :

« Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains (d'ici 2030) interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. »

Présentation du projet

Grâce à l'engagement en faveur du développement et à la contribution financière de la France, qui préside actuellement le Groupe de Coordination Mondiale, ce projet vise à soutenir les activités de l'Alliance 8.7 à travers deux sous-projets, comprenant une composante globale et une composante régionale.

En particulier, cette contribution vise à soutenir les fonctions du Secrétariat de l'Alliance 8.7, assuré par le BIT, qui a pour objectif de mobiliser la communauté internationale et de l'amener à travailler de façon conjointe, coordonnée et complémentaire pour la réussite de la Cible 8.7. Ceci comprend le soutien aux efforts de mobilisation des ressources pour différents objectifs de l'Alliance tels que la réalisation des priorités des pays pionniers, la mise en œuvre des plans de travail du Groupe d'Action et l'engagement, la sensibilisation et les relations et services avec les partenaires. En outre, ce projet vise à soutenir directement certaines initiatives régionales et les pays pionniers de l'Alliance 8.7.

Composante globale

Le projet associé à la composante globale s'articule autour de deux volets principaux : renforcer la visibilité et l'engagement au niveau mondial de l'Alliance 8.7 par la consolidation et l'expansion de la stratégie des pays pionniers ; renforcer l'engagement durable des parties prenantes grâce à une stratégie de communication et de sensibilisation efficace.

Cet objectif global doit être atteint par le biais de deux principaux résultats intermédiaires (IO) avec les produits associés :

1. La stratégie des pays pionniers est renforcée par la sensibilisation, la communication et l'élaboration d'outils de mise en œuvre.
2. L'engagement des parties prenantes et la communication sont renforcés.

Stratégie des pays pionniers:

Le projet soutient la stratégie des pays pionniers de l'Alliance 8.7, et s'est concentré sur le développement d'outils pour guider la mise en œuvre du processus des pays pionniers. Il donne une visibilité à l'engagement, aux progrès, aux actions et aux leçons apprises des pays qui prennent des mesures stratégiques pour atteindre la cible 8.7 dans le cadre du statut de pays pionnier.



Le déploiement de la stratégie du pays pionnier en 2018 a représenté une étape importante pour fixer les priorités en vue d'atteindre la cible 8.7 entre toutes les parties prenantes au niveau national et pour garantir l'engagement au niveau supérieur afin d'atteindre ces objectifs convenus. Un partenariat solide au niveau mondial nécessite une action tout aussi puissante au niveau national et le statut de pays pionniers est un moyen de reconnaître et de consolider l'engagement des pays qui sont prêts à faire plus et à agir plus rapidement pour atteindre la cible 8.7. Cependant, les pays pionniers ont maintenant un défi à relever pour mettre en œuvre les actions en faveur des priorités identifiées lors des ateliers de planification stratégique nationale.

Le projet avait pour but de soutenir les pays pionniers à se préparer pour 2021, l'Année Internationale pour l'Élimination du travail des enfants, la Ve conférence mondiale en Afrique du Sud (en 2022) et les échéances de la cible 8.7. Ceci à travers le développement d'outils pour guider le processus et mettre en œuvre les priorités convenues lors des ateliers nationaux de planification stratégique et les engagements pris lors de la IVe Conférence mondiale. Le projet visait à donner une visibilité aux progrès et à l'engagement pris par ces pays et d'accélérer les progrès en mobilisant un soutien supplémentaire sous forme de connaissances, d'expertise et de ressources. Le projet a également soutenu l'organisation d'un atelier stratégique de l'Alliance 8.7 en décembre 2022, qui a constitué une étape importante, dans la mesure où des aspects importants de l'avenir de l'Alliance ont été discutés, notamment des changements dans la structure de la gouvernance de l'Alliance, ainsi que le modèle de partenariat.

Sensibilisation et engagement des parties prenantes

Afin d'accroître et de maintenir la visibilité au niveau mondial et de maintenir la discussion et l'élan derrière l'Alliance 8.7 et la stratégie de pays pionniers en particulier, une stratégie de communication externe a été élaborée et mise en œuvre par le groupe de travail sur la communication et l'engagement. Ce groupe de travail a été créé pour soutenir les efforts de l'Alliance 8.7 en matière de communication et d'engagement avec les partenaires et les parties prenantes externes.

Soutenu par le secrétariat de l'Alliance 8.7, le groupe avait déjà élaboré et mis en œuvre une stratégie de communication interne au réseau et, dans le cadre de ce projet, s'est concentré sur la communication externe sur les progrès, les nouvelles et les événements avec les partenaires et les parties intéressées. Ce projet a également soutenu le groupe en développant et en diffusant davantage la boîte à outils de communication pour les partenaires.

En termes de durabilité, une meilleure sensibilisation à l'Alliance 8.7, aux questions qu'elle aborde et aux moyens de soutenir le partenariat visait non seulement à mettre en avant les pays pionniers et les autres partenaires de l'Alliance 8.7, encourageant ainsi une action accélérée et une collaboration accrue, mais également à attirer de nouveaux partenaires et davantage de ressources pour soutenir ces efforts.

Afin de permettre aux partenaires de l'Alliance 8.7 de travailler de manière plus collaborative, ce projet devait également assurer le déploiement complet de la plateforme d'engagement en ligne de l'Alliance 8.7 pour une meilleure coordination entre les partenaires.



Composante régionale

Le projet associé à la composante régionale a pour objectif l'amélioration des moyens de subsistance et le respect des principes et droits fondamentaux au travail des réfugiés, des déplacés internes et des populations hôtes au Mali et au Niger, à travers des interventions en gestion durable des écosystèmes et des analyses factuelles permettant de formuler des interventions appropriées et adaptées au contexte actuel du Sahel.

Le Niger fait face aux multiples défis qui assaillent son développement. Sur le plan politique, depuis les années d'indépendance, le pays a fait face à des événements d'instabilité politique notamment avec une série des coups d'Etat militaires. La situation socio-économique est fragile, avec un fort taux de chômage des jeunes et la pauvreté grandissante de sa population, conduisant à un faible accès aux services sociaux de base. Cette précarité est exacerbée avec la présence de réfugiés maliens et le déplacement interne des populations suite aux crises sécuritaires. C'est pour répondre à ce défi que le BIT, en collaboration avec l'UNHCR, et avec le financement du Ministère français des affaires étrangères et de la coopération au développement, met en œuvre le projet « Appui au développement des moyens de subsistance durables respectueux des principes et droits fondamentaux au travail en faveur des réfugiés et demandeurs d'asile du Mali et du Nigeria, et des populations hôtes au Niger ». Le projet intervient à Ayorou au Niger pour une période de 2 ans avec un budget de \$1 millions de dollars. Sa stratégie d'implémentation est basée sur le faire faire avec un système de contractualisation avec les ONGs qui ont la charge de la réalisation des activités de Gestion Durable des Terres (GDT).

La stratégie développée vise aussi à contribuer à la mise en perspective de la contribution des emplois décents et verts, exempts de toute forme d'exploitation, et à la consolidation de la paix¹. Ce projet permet ainsi de consolider la présence opérationnelle du BIT au Sahel, de créer des synergies avec d'autres projets en cours ou à venir du BIT au Sahel notamment le RBSA Sahel et le projet « Market-based livelihood intervention for refugees and host communities in Niger », et le développement d'une vision commune du BIT pour le Sahel à travers le partage et la gestion des connaissances. Il devrait aussi créer des synergies avec les initiatives du HCR, du G5 Sahel, du projet BRPM du système des Nations Unies en général, ainsi qu'entre l'Alliance 8.7 et le groupe d'action sur les chaînes d'approvisionnement et la mise en œuvre d'activités communes et le partage d'information sur le terrain.

Les objectifs spécifiques de la composante régionale sont les suivants :

1 : Les communautés affectées mettent en œuvre un modèle d'intervention en gestion participative, respectueux des principes et droits fondamentaux au travail, durable et sensible au genre, des écosystèmes dans et autour des sites urbanisés d'accueil des réfugiés et des populations hôtes.

2 : Les autorités locales et les communautés ont accru leur capacité de réponse basées sur les évidences et désagrégées par sexe pour faire face à la situation des réfugiés et personnes déplacées internes, et des populations hôtes dans la région de Kayes au Mali et dans la région de Maradi, au Niger, et sur les opportunités d'intervention pour l'amélioration de leurs moyens de subsistance.

¹ Une mission de suivi et évaluation des ouvrages a été réalisée par l'expert HIMO du bureau de l'OIT Dakar au mois de juillet 2022.



La théorie du changement se base sur les deux objectifs suivants :

1. Les habitants des sites urbanisés d'accueil des réfugiés et des populations hôtes participent à la gestion durable des écosystèmes dans et autour de ces sites.
2. L'OIT développe des interventions basées sur des analyses factuelles permettant d'améliorer les moyens de subsistance et le respect des principes et droits fondamentaux des réfugiés, des personnes déplacées internes et des populations hôtes.

Liens stratégiques

Le projet pour la composante régionale vise à contribuer à différents résultats au niveau sous-régional et national. En premier lieu, il concourt au résultat de programme sous-régional SDA106 - Les mandants de l'OIT membres du G5 Sahel intègrent le travail décent dans leurs programmes d'investissements prioritaires, relié au produit 3.4 du programme et budget de l'OIT pour 2020-21 intitulé « Capacité accrue des mandants de l'OIT à promouvoir des sociétés pacifiques, stables et résilientes grâce au travail décent ».

Sur le plan national, le projet concourt au résultat de programme-pays NER101 relié à l'indicateur 3.4.1 intitulé (Nombre d'Etats Membres appliquant des programmes visant à promouvoir des sociétés pacifiques, stables et résilientes grâce au travail décent). Il participe aussi à l'atteinte du résultat-pays MLI106 intitulé « MLI106 - Approches intensives en emploi dans les programmes d'investissement étendues pour contribuer à la reconstruction et à la résilience des populations affectées par les conflits » rattaché à ce dernier indicateur du programme et budget de l'OIT.

Par ailleurs, du fait de son articulation avec la dimension « PDFT » qui lui est transversale, le projet contribue aux résultats de programme-pays rattachés au produit 7.1 du programme et budget de l'OIT au Mali et au Niger. Il s'agit de:

- MLI828 - La lutte contre le travail des enfants et le travail forcé renforcée dans le secteur de la chaîne de valeurs du coton, du textile et de l'habillement au Mali
- NER901 - Principes et Droits Fondamentaux au Travail (PDFT) réalisés avec une attention particulière à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé

La composante régionale du projet s'aligne aussi aux ODD 8 et la cible 8.7, l'ODD 13 et la cible 13.1 et l'ODD 15 et la cible 15.2.

Prise en considération des domaines transversaux

Les travailleurs et les employeurs sont des membres actifs de l'Alliance 8.7 tant au niveau mondial que dans les pays pionniers. Les questions de genre, de non-discrimination, et du développement durable, ainsi que le respect des normes de travail fondamentales font partie intégrante de la Cible 8.7, qui est au cœur de l'Alliance 8.7.

Principaux bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires de la composante globale sont les pays pionniers, les partenaires de l'Alliance 8.7, et les membres du groupe d'action.

Les bénéficiaires directs de la composante régionale sont :

- Les populations hôtes, les réfugiés et les personnes déplacées internes vivant au Niger.
- Les associations et les groupements paysans des régions de Tillabéry.



- Services techniques régionaux et départementaux des régions de Maradi et de Tillabéry au Niger.
- Les ONG locales actives dans la protection de l'environnement.

Implications de la pandémie de Covid-19 sur la mise en œuvre du projet

Le projet a démarré en novembre 2019 pour une période initiale de 2 ans, et deux extensions sans frais l'ont porté jusqu'en mars 2023. La pandémie de COVID-19 a créé à la fois des défis et des opportunités importants. Il existe un risque sérieux que le travail des enfants, le travail forcé, la traite et l'esclavage moderne augmentent en raison de la pandémie de COVID-19. Les groupes particulièrement vulnérables aux perturbations causées par la pandémie COVID-19 sont aussi ceux qui sont le plus exposés au travail des enfants.

Au niveau global, les pays pionniers prennent un large éventail de mesures pour prévenir ce phénomène. L'Alliance 8.7 constitue une plateforme précieuse d'échange de bonnes pratiques en matière de réponse à l'épidémie de COVID-19 ; à cet égard, le Secrétariat joue un rôle important de facilitateur. Les efforts déployés tout au long de l'année - principalement dans le cadre de la COVID-19 - ont permis de consolider l'Alliance dans son ensemble, et notamment le processus des pays pionniers. En termes d'opportunités, l'accent mis sur les communications numériques a permis d'accroître la portée des événements et des réunions, qui ont été publiés en ligne et sont donc devenus accessibles à un public plus large. Entre les partenaires, les possibilités d'engagement et de partage des connaissances se sont également multipliées, notamment grâce à la série de webinaires, à la déclaration commune sur la COVID-19 et à la campagne de l'Année internationale.

Dispositif de gestion et de supervision technique du projet

Le projet est mis en œuvre par l'OIT. Plusieurs fonctionnaires du BIT travaillent ou ont travaillé à temps partiel dans le cadre de l'implémentation de la composante globale du projet, avec des allocations de mois de travail. La gestion globale, l'établissement de rapports et l'évaluation sont coordonnés par le responsable technique des pays pionniers. L'équipe au siège est également composée d'un responsable technique pour la mobilisation et la sensibilisation des partenaires ; un responsable de suivi-évaluation ; un chargé de recherche ; et un responsable de la mobilisation des ressources.

Au niveau régional, le projet est placé sous la supervision technique de l'Expert Emploi Vert, puis de l'Expert HIMO. L'équipe est composée de deux agents auxquels sont associés l'expert technique et l'assistante administrative et financière, basés à Abidjan. Les rapports d'avancement pour le bailleur de fonds et la gestion du budget sont sous la responsabilité du Coordinateur Projet National.

Contexte de l'évaluation

Cette évaluation finale indépendante est conduite conformément à la politique du BIT en matière d'évaluation, qui prévoit une évaluation systématique des projets afin d'améliorer la qualité, la responsabilité, la transparence du travail du BIT, le renforcement des processus décisionnels et le soutien aux mandants pour promouvoir le travail décent et la justice sociale.

L'évaluation au BIT a pour objectif la responsabilité, l'apprentissage, la planification et l'acquisition de connaissances. Elle devrait être menée dans le contexte des critères et des approches de l'aide internationale au développement, définis par la norme de qualité de l'évaluation OCDE / CAD et le Code de conduite de l'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies. D'une façon générale, cette évaluation finale indépendante suivra les directives de l'OIT en matière d'évaluation axée sur les résultats, ainsi que les différents documents listés à la fin de ces Termes de Référence.



Buts et objectifs de l'évaluation

Plus précisément, cette évaluation finale indépendante devrait répondre à un certain nombre de questions et mettre en lumière les réalisations et les défis opérationnels du projet et de ses composantes. Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont les suivants :

- Établir la pertinence et la cohérence de la conception du projet à travers sa contribution aux objectifs stratégiques de l'OIT, aux objectifs de développement durable (ODD) et particulièrement aux besoins des bénéficiaires finaux ; à la cohérence entre les deux composantes ; et aux synergies avec d'autres projets et programmes. Pour la composante régionale, établir les contributions au niveau sous-régional et national, y compris au Programme Pays du Travail Décent et au PNUAD/PNUADC.
- Analyser si les deux composantes du projet ont été mis en œuvre conformément à leur conception et la mesure dans laquelle on observe des décalages entre le projet tel qu'il a été conçu et sa mise en œuvre, ainsi que les raisons pour ces différences.
- Évaluer la mesure dans laquelle le projet et ses composantes ont atteint les objectifs fixés et les résultats attendus, en identifiant les facteurs internes et externes, positifs et négatifs, affectant la mise en œuvre du projet, ainsi que les résultats inattendus.
- Évaluer la mesure dans laquelle les résultats du projet seront durables.
- Analyser les stratégies de mise en œuvre du projet, y compris la structure institutionnelle, la capacité d'exécution du projet, les mécanismes de coordination et de synergies avec d'autres projets, l'utilisation et l'utilité des outils de gestion, y compris les plans de travail, et les outils de suivi et de reporting du projet
- Analyser le niveau d'efficacité de l'implémentation du projet, ainsi que de l'utilisation des ressources financières, humaines et matérielles
- Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques potentielles pour les principales parties prenantes ;
- Fournir des recommandations stratégiques aux différentes parties prenantes afin d'en tirer des enseignements pour de futures conceptions et mises en œuvre de projets en soutien à l'Alliance 8.7.

Parties prenantes et utilisateurs de l'évaluation

Le rapport d'évaluation est destiné aux groupes suivants : le Secrétariat de l'Alliance 8.7 ; les mandants tripartites dans les pays (Sahel) ; les bureaux du BIT concernés (Abidjan) ; La France en tant que bailleur de fonds ; l'équipe d'exécution du projet et le Chef de l'Unité de Fundamentals (Principes et droits fondamentaux au travail) ; PARDEV (Partenariats et appui aux programmes extérieurs), ainsi que les partenaires techniques locaux.

Un certain nombre de parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur du BIT sont intéressées par les résultats de l'évaluation et certaines d'entre elles seront invitées à jouer un rôle dans le processus d'évaluation. LE BIT s'est engagé à inclure le genre et la non-discrimination dans le processus d'évaluation, avec la participation et la consultation à l'évaluation par des femmes, des hommes, des garçons et des filles de différents groupes.

Le bureau du BIT, les mandants tripartites et les autres parties impliquées dans l'exécution du projet utiliseront, le cas échéant, les conclusions de l'évaluation et les enseignements tirés pour la prise de décision concernant ce projet et également pour d'autres interventions dans ce domaine.

En tant qu'ultimes utilisateurs de l'intervention, la participation des différents groupes de bénéficiaires sera encouragée et leurs perspectives respectives seront recherchées tout au long de cette évaluation.



Portée de l'évaluation

Cette évaluation examinera toute la période d'intervention du projet, à partir de novembre 2019 jusqu'à sa fin en mars 2023, et couvrira à la fois la composante globale gérée depuis le siège et la composante régionale axée sur le Sahel. Elle considérera l'ensemble des documents susceptibles de soutenir les appréciations y compris les documents de projet.

L'évaluation intégrera dans son approche et dans tous les livrables des éléments relatifs aux domaines transversaux et stratégiques de l'OIT, y compris la promotion des normes internationales du travail, le dialogue social et le tripartisme, le genre, l'inclusion des personnes handicapées et autres enjeux en matière de non-discrimination. Une attention particulière sera portée à la manière dont l'intervention est pertinente par rapport aux cadres programmatiques et politiques de l'OIT aux niveaux national et mondial, au PNUAD/PNUADC et à la stratégie nationale de développement durable (ou son équivalent) ou à d'autres cadres de développement nationaux pertinents, y compris toute politique et tout programme sectoriels pertinents. Dans la mesure du possible, l'évaluation se focalisera sur les problématiques d'analyse des risques, la stratégie de sortie du projet, et la durabilité des résultats.

Critères et questions relatives à l'évaluation

L'évaluation sera conforme aux directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations et au code de conduite d'EVAL.

L'évaluation finale suivra les critères d'évaluation du CAD de l'OCDE, à savoir la

- **Pertinence:** l'intervention fait-elle les bonnes choses?
- **Cohérence:** dans quelle mesure l'intervention est-elle adaptée?
- **Efficacité:** l'intervention a-t-elle atteint ses objectifs?
- **Efficacité:** comment les ressources sont-elles optimisées?
- **Impact:** quelle différence l'intervention fait-elle?
- **Durabilité:** les avantages dureront-ils?

L'évaluation intégrera l'égalité des sexes et la non-discrimination en tant que préoccupation transversale dans tous ses produits et résultats. L'évaluation suivra les directives de l'UNEG sur les évaluations sensibles au genre, garantissant ainsi qu'une représentation adéquate du genre est maintenue pendant la collecte des données et lors de l'analyse et de la présentation des résultats. Cette question devra être traitée conformément à la [note d'orientation sur l'intégration de l'égalité du genre](#) et la [note d'orientation sur la participation des parties prenantes](#). Elle devra aussi prêter une attention transversale aux questions liées au dialogue social et au tripartisme, aux normes internationales du travail, ainsi qu'à l'inclusion des personnes handicapées, les personnes vulnérables, et à la transition juste.

En tenant compte de ces critères d'évaluation, l'évaluation abordera les questions clés et sous-questions suivantes, qui seront développées par l'évaluateur(trice) au cours de la phase de démarrage, en accord avec la gestionnaire de l'évaluation. Collectivement, les questions visent à mettre en évidence les principaux enseignements et performances du projet, qui pourraient éclairer les futures décisions stratégiques et opérationnelles.

Critères	Questions d'évaluation
Pertinence stratégique et	1. Comment les composantes globales et régionales du projet s'alignent-elles aux objectifs et aux priorités stratégiques du BIT (P&B, CCPD), aux ODD et à d'autres



cohérence du projet	<p>cadres de développement des régions de mise en œuvre du projet, des institutions partenaires et des groupes cibles ?</p> <ol style="list-style-type: none">2. L'intervention répond-elle aux besoins des groupes cibles et des mandants du BIT ainsi que leurs partenaires ?3. Dans quelle mesure les institutions nationales/régionales, les mandants et les groupes cibles ont-ils été associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet ?4. Dans quelle mesure le projet a-t-il collaboré avec d'autres programmes du BIT et avec d'autres parties prenantes de l'Alliance 8.7 au niveau global et dans les pays pour accroître son efficacité et son impact ?<ul style="list-style-type: none">● Les partenariats ont-ils été construits sur la valeur ajoutée stratégique et la complémentarité de différents partenaires et organisations ?● Le projet a-t-il pu créer des synergies et tirer parti des ressources d'autres départements / projets techniques / organisations internationales ?5. Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à préserver le rôle et les valeurs stratégiques du BIT tout en travaillant avec d'autres organisations ?6. A l'avenir, quelles synergies supplémentaires pourraient être créées avec d'autres projets, organisations internationales, etc. ?
Validité de la conception	<ol style="list-style-type: none">7. La conception générale du projet, incluant les objectifs, répond-elle aux besoins réels des enfants, hommes et femmes vulnérables et visés par la Cible 8.7 ?8. Les objectifs et les résultats de la composante régionale du projet étaient-ils pertinents et réalistes par rapport à la situation sur le terrain ?9. Dans quelle mesure l'intervention était-elle basée sur un cadre logique et une théorie du changement pertinents ?10. La conception du projet est-elle logique et cohérente ? Existe-t-il réellement une relation causale entre les produits (outputs) et activités avec les résultats (outcomes) escomptés, et entre ces résultats et les objectifs de développement visés par le projet ?11. A-t-on clairement défini des indicateurs de performance avec des niveaux de référence et cibles, et sensible au genre ?12. La conception du projet a-t-elle pris en compte tous les risques et hypothèses pouvant affecter la réussite du projet ?13. Quels étaient les liens entre les deux composantes du projet ?14. Comment les questions de genre, des normes internationales du travail, de dialogue social, d'inclusion des personnes handicapées, et de durabilité de l'environnement ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre des deux composantes du projet ?
Efficacité	<ol style="list-style-type: none">15. Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint ses objectifs et les résultats escomptés ? Les résultats attendus ont-ils été livrés conformément au plan de travail ? La quantité et la qualité de ces résultats ont-elles été satisfaisantes ? Comment les parties prenantes les perçoivent-elles ? Comment les différents groupes cibles ont-ils bénéficié du projet ?16. Dans quels domaines les interventions du projet ont-elles enregistré les meilleures performances ? Dans quels domaines les interventions du projet ont-elles eu peu de succès ? Quels facteurs ont contribué au succès ou ont constitué des contraintes et pourquoi ? Quelles auraient été les adaptations nécessaires afin d'assurer l'atteinte des résultats, le cas échéant ?17. Dans quelle mesure le projet a pris en compte, au fur et à mesure de sa mise en œuvre, d'autres dimensions transversales du travail décent telles que le genre, le



	<p>tripartisme, l'inclusion des personnes handicapées, la durabilité environnementale et les normes internationales spécifiques à la Cible 8.7 ?</p> <p>18. Dans quelle mesure, et comment est-ce que les Principes et Droits Fondamentaux au Travail (PDFT) ont-ils été intégrés dans le projet et quels ont été les résultats principaux ?</p> <p>19. Comment est-ce que le dialogue social et le tripartisme ont été intégrés dans le projet et ont encouragé son efficacité ?</p> <p>20. Les bénéficiaires du projet ont-ils profité équitablement aux hommes et aux femmes ? Ont-ils pu répondre aux besoins spécifiques des femmes et autres groupes vulnérables, et leur ont-ils permis d'améliorer leur statut ? De quelle manière ?</p> <p>21. Les partenaires ont-ils été sensibilisés et formés sur la problématique genre et les outils développés par le projet intègrent-ils les questions de genre ?</p> <p>22. Dans quelle mesure la pandémie COVID-19 et/ou les tensions socio-politico-économiques ont-elles influencé les résultats et l'efficacité du projet ? Quelles mesures ont été mises en place pour s'adapter à ces changements ?</p>
Efficiences des ressources utilisées	<p>23. Les ressources (financières et humaines) ont-elles été allouées stratégiquement de façon à assurer l'atteinte des résultats et les produits en quantité et qualité appropriées aux besoins des groupes ciblés ?</p> <p>24. Les moyens mis à la disposition du projet ont-ils été utilisés de façon efficiente ? Pourrait-on obtenir les mêmes résultats à un coût moindre ?</p>
Efficacité du dispositif de gestion	<p>25. La structure managériale du projet a-t-elle facilité de bons résultats et l'efficacité des réalisations ?</p> <p>26. La collaboration entre les deux composantes du projet était-elle satisfaisante ? Dans quelle mesure cette collaboration a-t-elle apporté une valeur ajoutée ?</p> <p>27. Le projet a-t-il reçu le soutien administratif, technique, programmatique et politique requis de la part de l'OIT ?</p> <p>28. Dans quelle mesure les mécanismes de gestion et de coordination du projet étaient-ils adéquats pour répondre aux besoins et défis identifiés ?</p> <p>29. La structure de gestion et de gouvernance mise en place a-t-elle travaillé de manière stratégique avec toutes les parties prenantes et les partenaires clés du projet, pour atteindre les buts et objectifs du projet ?</p> <p>30. Le projet a-t-il mis en place un dispositif adéquat pour assurer le suivi et mesurer les progrès en vue de l'atteinte des résultats ?</p> <p>31. Dans quelle mesure le projet a assuré la visibilité de ses actions et réalisations auprès des mandants tripartites, de ses partenaires, des bénéficiaires, ainsi qu'en interne ?</p> <p>32. Le projet a-t-il prévu un mécanisme pour anticiper les obstacles et faire les corrections/ ajustements nécessaires suivant ses priorités ?</p> <p>33. Le projet a-t-il fait une utilisation stratégique de la coordination et de la collaboration avec d'autres projets du BIT et d'autres agences des Nations Unies et d'autres donateurs dans le pays pour accroître son efficacité et son impact ?</p>



Impact et Durabilité	<p>34. Dans quelle mesure peut-on affirmer que le projet a contribué au renforcement de l'Alliance 8.7 et de ses réseaux d'entreprises ?</p> <p>35. Quelles sont les preuves à l'appui que des résultats ont conduit à des changements substantiels et / ou à long terme pour un ou plusieurs des groupes cibles ?</p> <p>36. Quelle est la durabilité prévisible des résultats du projet ?</p> <p>37. Des changements peuvent-ils être observés (concernant les comportements, les capacités, la participation, les institutions, etc.) permettant d'établir un lien de plausibilité avec les interventions du projet et les objectifs finaux ?</p> <p>38. Le projet dispose-t-il d'une stratégie de sortie pour la pérennisation des actions ?</p> <p>39. A quel point la stratégie de sortie du projet est-elle efficace et réaliste ?</p> <p>40. Les résultats et réalisations du projet et son approche ont-ils des chances d'être durables et appliqués (ou répliqués) à large échelle, sont-ils intégrés ou susceptibles de l'être dans les institutions nationales et les partenaires pourront-ils les maintenir au-delà du projet ?</p> <p>41. Dans quelles conditions une continuation du projet pourrait-elle être plus efficace et efficiente ?</p>
----------------------	---

L'évaluation est indépendante et les questions d'évaluation ainsi que la méthodologie finale seront déterminées par l'évaluateur(trice) en concertation avec la gestionnaire d'évaluation. Toute modification fondamentale des critères et des questions d'évaluation devra être convenue entre la responsable de l'évaluation et l'évaluateur(trice), et figurer dans le rapport initial d'évaluation.

Aspects méthodologiques de l'évaluation

Conformément à l'approche axée sur les résultats appliqués par l'OIT, l'évaluation portera sur l'identification et l'analyse des résultats, en abordant des questions clés liées aux préoccupations d'évaluation et à la réalisation des résultats/objectifs immédiats du projet en utilisant les indicateurs du cadre logique comme référence mais pas limités à ceux-ci.

L'évaluation appliquera une approche mixte, en combinant des données quantitatives et qualitatives, cependant le choix définitif des différentes méthodes de collecte de données pour cette évaluation reste de la responsabilité de l'évaluateur(trice) en coordination et avec l'approbation de la gestionnaire de l'évaluation. Ceci sera reflété dans le rapport de démarrage de la mission.

L'évaluateur (trice) s'attèlera à appliquer une variété de techniques d'évaluation - revue documentaire, rencontres avec les intervenants, discussions de groupes, des visites sur le terrain, et informations collectées, notation, des questionnaires/guides d'entretien dirigés vers les partenaires et les bénéficiaires finaux, et triangulation des données pour accroître la validité et la rigueur des résultats, et identifier les résultats prévus et imprévus du projet. Les liens entre les différents niveaux de résultats seront mis en évidence.

Dans la mesure du possible, les principales parties prenantes du projet seront impliquées à tous les niveaux pendant les phases de conception, de collecte des données et de présentation/diffusion du rapport d'évaluation. La collecte et la présentation des données seront ventilées notamment par sexe et tiendront également compte des dimensions transversales du travail décent. Les limites des méthodes utilisées devront être clairement identifiées et justifiées.

En raison de la pandémie COVID-19 et de son impact sur le monde du travail, cette évaluation sera menée dans le contexte des critères et des approches décrits dans le guide interne de l'OIT « [Implications de la COVID-19 sur les évaluations au sein de l'OIT : Guide pratique pour l'adaptation à la situation](#) ».



L'approche méthodologique détaillée et un plan de travail associé seront inclus dans le rapport initial d'évaluation.

Phase de démarrage

Briefing : Deux séances de briefing de l'évaluateur (trice) sont prévues au démarrage de la mission. Les briefings permettront de lui apporter des précisions et informations complémentaires avant de rédiger le rapport de démarrage de l'évaluation. L'évaluateur(trice) aura un premier briefing méthodologique avec la gestionnaire de l'évaluation qui facilitera un deuxième briefing avec l'équipe BIT. La séance d'information sur le projet comprendra également l'identification des parties prenantes à interroger lors de la phase de collecte des données.

Revue documentaire: La revue documentaire se basera sur la documentation mise à disposition par les équipes projets du BIT pour les composantes globale et régionale. Cette revue permettra de dégager un certain nombre de constats initiaux qui à leur tour pourront mener à d'autres questions d'évaluation ou à revoir celles qui existent. Cela aidera à l'élaboration des outils d'évaluation qui seront finalisés en concertation avec la gestionnaire d'évaluation. L'Évaluateur (trice) examinera les documents avant de procéder à tout entretien.

Sur la base des objectifs de l'évaluation et des aspects suggérés ci-dessus, l'examen des documents et les premiers briefings, l'évaluateur(trice) élaborera un rapport initial d'évaluation². Ce rapport présentera un résumé de l'examen des documents du projet, affinera les questions d'évaluation, présentera la méthodologie de collecte et d'analyse des données, y compris les outils d'entrevue pour les différents groupes de parties prenantes et fournira un plan de travail pour l'évaluation. Le rapport initial d'évaluation devra être approuvé par la gestionnaire de l'évaluation avant de passer à la phase de collecte des données.

Phase de collecte des données

Cette phase commencera une fois le rapport initial d'évaluation validé et le plan de collecte des données convenu. La collecte de données utilisera principalement des méthodes qualitatives. Le travail de recherche documentaire sera complété par des visites de terrain au Niger pour la composante régionale (si la situation COVID 19 et la situation sécuritaire le permettent) et/ou par des entretiens avec les différentes parties prenantes impliquées dans le projet. L'évaluateur(trice) procédera à des entretiens qui, selon les conditions sanitaires et/ou sécuritaires dans les pays, peuvent être soit en direct ou à distance (via Skype/S4B/téléphone/ou similaire). Ces entretiens seront menés soit en groupe et/ou de façon individuelle avec les parties prenantes.

Une liste indicative des personnes à interviewer avec leurs contacts (e-mail, téléphone) sera fournie par le projet à l'évaluateur(trice) au démarrage de la mission. L'évaluateur(trice) aura la latitude de compléter cette liste initiale sur le terrain

L'évaluateur(trice) pourra envisager d'utiliser des questionnaires en ligne/email pour les parties prenantes, incluant les mandats de l'OIT (représentants des travailleurs, employeurs et Gouvernement), les institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre du projet, et les bénéficiaires du projet.

² Voir EVAL Checklist 4.8 "Writing the Inception Report" https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_mas/---eval/documents/publication/wcms_746817.pdf



Principaux livrables attendus de l'évaluation

1. Un rapport initial d'évaluation rédigé suivant le document « Checklist No. 4.8 Writing the inception report » précisant l'envergure de l'évaluation et les questions d'évaluation, la liste indicative des personnes à interviewer, décrivant de manière détaillée la méthodologie qui sera utilisée pour répondre aux questions d'évaluation y compris les outils d'évaluation, et détaillant le plan de travail.
2. Un atelier de présentation de résultats préliminaires aux parties prenantes qui aura lieu à la fin de la mission de terrain.
3. Un rapport d'évaluation préliminaire (maximum 30 pages plus annexes) concis selon la structure proposée (cf. annexe 3) dans les lignes directrices d'évaluation de l'OIT. Le rapport répondra aux différentes questions et précisions d'analyse citées plus haut dans ce document, sera envoyé à la gestionnaire de l'évaluation.
 - Page de couverture avec les données clé du projet et de l'évaluation
 - Acronymes
 - Résumé exécutif
 - Description du projet
 - But, champ et clients de l'évaluation ;
 - Méthodologie utilisée et ses contraintes et limites ;
 - Résultats clairement identifiés pour chaque critère d'évaluation
 - Conclusions ;
 - Recommandations (entre 8 et 12 recommandations pertinentes ; préciser les destinataires des recommandations, le niveau de priorité (faible, moyenne, haute), l'implication temporelle (court, moyen, long terme), l'implication des ressources (faible, moyenne, haute ;
 - Leçons apprises et bonnes pratiques ;
 - Annexes (incluant les TdR ; la matrice des questions de l'évaluation, la liste des personnes rencontrées, la documentation consultée ; le chronogramme de l'évaluation, le tableau des résultats par indicateurs planifiés et obtenus avec commentaires courtes pour chacun, et les leçons et bonnes pratiques en utilisant les modèles type d'EVAL ; etc.
5. Un rapport final de l'évaluation avec la même structure que celle de la première version, tenant compte des observations formulées sur le rapport préliminaire. Le rapport final devra comporter une trentaine de pages maximum (annexes non comprises). Il devra tenir compte des checklists d'EVAL.
4. Un résumé du rapport final de l'évaluation (format d'EVAL), sera transmis en même temps que le rapport final à la responsable de l'évaluation. Ce résumé devra être rédigé sur la base du résumé exécutif.

Tous les rapports, y compris les annexes, seront rédigés en français.

La qualité du rapport final d'évaluation sera évaluée sur la base des checklists d'EVAL/BIT (voir section finale). Tous les rapports d'évaluation finaux seront soumis à une évaluation de qualité post hoc par EVAL.



Conduite et gestion de l'évaluation

L'évaluation sera gérée par Mme Magali Bonne-Moreau bonne-moreau@iloguest.org.

L'évaluateur(trice) principal.e adressera ses livrables à la responsable d'évaluation et devra discuter et faire valider toutes les questions techniques et méthodologiques avec elle en cas de besoin. L'évaluation sera réalisée avec le soutien logistique, administratif et technique et des services complets du projet, pour mener à bien l'ensemble du processus d'évaluation

Les équipes du Bureau Régional de l'OIT pour l'Afrique à Abidjan, et du siège à Genève aideront l'évaluateur(trice) à organiser un agenda détaillé de la mission d'évaluation. Le projet s'assurera également que toutes les documentations et données pertinentes sont à jour et facilement accessibles à l'évaluateur(trice). Si les déplacements ne sont pas possibles pour des raisons sanitaires ou sécuritaires, le projet facilitera des entretiens et des groupes de discussion en ligne avec les bénéficiaires du projet.

Calendrier indicatif de l'évaluation

Activité / livrable	Personne(s) responsable(s)	Nombre de jours	Délais indicatifs
Briefing et phase de démarrage			
Briefing initial avec la gestionnaire de l'évaluation du BIT et l'équipe projet	Gestionnaire de l'évaluation	1	Mi-mars 2023
Revue documentaire, conception des outils, consultations préliminaires avec les membres de l'équipe projet Rédaction et soumission du rapport initial	Consultant(s)	5,5	
Révision et approbation du rapport initial de démarrage	Gestionnaire de l'évaluation	---	
Circulation du rapport initial de démarrage aux parties prenantes clés de l'évaluation ; consolidation des commentaires à envoyer aux consultant(s).	Gestionnaire de l'évaluation	---	
Revue du rapport initial et finalisation (Livrable 1)	Consultant(s)	1	
Phase de collecte des données			
Consultations avec les parties prenantes et collecte de données Visite terrain	Consultant(s)	18	Mars-avril 2023
Atelier(s) de restitution des résultats préliminaires de l'évaluation aux parties prenantes (Livrable 2)	Consultant(s)	1	
Rapport			
Version préliminaire du rapport d'évaluation (Livrable 3) Tenant compte des commentaires	Consultant(s)	5	Mi-avril 2023



lors de l'atelier de restitution			
Circulation de la version préliminaire du rapport d'évaluation aux parties prenantes clés; consolidation des commentaires à envoyer au(x) consultant(s)	Gestionnaire de l'évaluation	---	
Intégration des commentaires pour la version finale du rapport d'évaluation, avec les annexes et le tableau de commentaires avec explications. (Livable 4)	Consultant(s)	2	Fin avril 2023
Validation du rapport et du résumé d'évaluation			
Révision et validation de la version finale du rapport	Gestionnaire de l'évaluation	---	Début mai 2023
Approbation d'ÉVAL	ÉVAL	---	
Rédaction du Résumé Exécutif selon les critères d'ÉVAL et partage de données collectées avec ÉVAL (Livables 5 et 6)	Consultant(s)	0,5	
Nombre total de jours prestés		34 jours	

Profil de l'évaluateur(trice)

Cette évaluation peut être menée soit par :

- 1) Une équipe composée d'un.e consultant.e principal.e (pas nécessairement basée dans la région du Sahel) avec l'appui d'un.e consultant.e national.e ou régional.e sur le terrain,

ou

- 2) Un.e consultante basé.e dans la région, qui pourra se déplacer sur le terrain

N.B. Il est possible de postuler en équipe, ou séparément. Dans le cas d'une équipe, des contrats séparés seront établis par le BIT, et le nombre de jours par personne sera réparti en accord avec la gestionnaire d'évaluation.

L'évaluateur(trice) principal.e justifiera des qualifications suivantes :

- Un diplôme supérieur (au moins niveau Master) en sciences sociales ou diplômes connexes
- Une expérience professionnelle de 7 ans ou plus dans la conduite d'évaluations de programmes ou de projets similaires, y compris en tant qu'évaluateur(trice) unique ou responsable d'équipe ; une expérience dans l'évaluation de projets de l'OIT serait un atout.
- Expérience avérée dans l'évaluation des alliances et des réseaux stratégiques, ainsi que les domaines thématiques abordés par les composantes globales et régionales du projet.
- Une bonne connaissance et expérience du contexte de développement de la région du Sahel.
- Expérience avérée des approches du cadre logique et d'autres approches de planification stratégique, des méthodes et des approches d'évaluation participatives
- Connaissance approfondie et expérience de méthodes de recherche et d'analyse qualitatives et quantitatives.



- Une bonne connaissance opérationnelle des rôles et du mandat de l'OIT et de sa structure tripartite ainsi que des normes d'évaluation de l'ONU et de sa programmation est souhaitable ;
- Une très bonne maîtrise orale du français et de l'anglais est requise, ainsi que d'excellentes compétences en rédaction de rapports en français ;
- Excellentes compétences en matière de consultation, de communication et d'entrevue avec des parties prenantes diverses ;
- Une expérience dans le domaine du travail des enfants / travail forcé / dialogue social serait un atout supplémentaire ;
- Capacité démontrée à fournir des résultats de qualité dans des délais stricts

Dans le cadre d'une équipe, l'évaluateur(trice) national.e ou régional.e justifiera des qualifications suivantes :

- Diplôme universitaire en sciences sociales ou qualifications supérieures connexes
- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans l'évaluation de projets et initiatives de développement social ou de recherche qualitative connexe (collecte et analyse de données) en tant que membre d'une équipe ou d'évaluateur(trice) unique.
- Compréhension et expérience avérées des méthodes et approches de suivi et d'évaluation (y compris les méthodes quantitatives, qualitatives et participatives), du cadre logique et d'autres approches de planification stratégique, de l'analyse de l'information et de la rédaction de rapports.
- Maîtrise de la langue écrite et parlée et très bonne connaissance du français et de l'anglais
- Basé.e dans la région du Sahel, et de préférence au Niger
- Excellentes aptitudes à la communication et aux entretiens
- Capacité avérée à fournir des résultats de qualité dans des délais stricts
- Une expérience de la conduite d'évaluations pour l'OIT ou toute autre agence des Nations Unies serait un atout, ainsi que de l'expérience dans les domaines abordés par le projet.
- Compréhension des concepts de travail décent, du mandat normatif de l'OIT et de sa structure tripartite.
- Connaissance du système des Nations Unies, des normes d'évaluation de l'ONU et de sa programmation.

Il est essentiel qu'une personne dans l'équipe ait des aptitudes à s'exprimer oralement en langues locales des zones d'intervention du projet; les langues locales largement exprimées sont le Haoussa, le Djarma, le Tamasheq et le Peulh.

N.B. Les consultant.e.s ne devraient pas avoir de lien avec la gestion du projet ou ses composantes, ou tout autre conflit d'intérêt qui pourrait interférer avec l'indépendance de cette évaluation. Ils/elles ne devraient pas avoir de relations personnelles avec le staff impliqué dans la mise en œuvre et la gestion du Projet (ne pas être membre de la famille, ami ou un ancien collègue).

Budget

Le budget alloué à cette évaluation est entièrement pris en charge par le projet et son exécution.

- Les frais de consultance ne devant pas dépasser un total de 34 jours;
- Le voyage international et local ;
- Les frais de DSA lors des missions de terrain ;
- L'appui logistique pour une visite sur le terrain ;
- L'appui pour l'organisation de l'atelier avec les parties prenantes



Dispositions légales et éthiques

L'évaluation sera conforme aux directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations et au code de conduite d'EVAL. L'évaluation devra être conduite en conformité avec les normes et standards des Nations Unies en matière d'évaluation. Les évaluateurs(trices) peuvent se référer aux directives du Groupe des Nations Unies sur l'Évaluation (GNUÉ) : <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines>; les [Directives de l'OIT pour l'évaluation axée sur les résultats : Principes, justification, planification et gestion des évaluations](#); et au [Code de Conduite pour les Évaluateurs](#).

La propriété des données de l'évaluation appartient au BIT. Le droit d'auteur du rapport d'évaluation appartient exclusivement au BIT. L'utilisation des données pour la publication et d'autres présentations ne peut être faite qu'avec l'accord écrit du BIT. Les principales parties prenantes peuvent utiliser le rapport d'évaluation de manière appropriée, conformément au but initial et avec les remerciements appropriés.

Documents importants pour la conduite d'évaluations au BIT

Les évaluateurs(trices) sont censés se familiariser avec la documentation suivante et s'en inspirer dans le cadre de la conduite d'une évaluation :

Politique d'Évaluation du BIT (anglais)

https://www.ilo.org/eval/Evaluationreports/WCMS_603265/lang--en/index.htm

ILO Policy Guidelines for Evaluation (anglais)

https://www.ilo.org/eval/Evaluationpolicy/WCMS_571339/lang--en/index.htm

ILO Code of Conduct Agreement for Evaluators (to be signed along with the contract) (anglais)

https://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_649148/lang--en/index.htm

Critères du CAD en matière d'évaluation de l'assistance au développement

<https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-cad-evaluation.htm>

Normes d'évaluation applicables dans le système des Nations Unies

<http://www.uneval.org/document/download/125>

Règles d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies

<http://www.uneval.org/document/download/130>

Code of Conduct for Evaluation in the UN System (anglais)

<http://www.unevaluation.org/document/detail/100>

Les évaluateurs(trices) sont également tenu(e)s d'utiliser les ressources suivantes :

- Writing the Inception Report checklist: [wcms_746817.pdf \(ilo.org\)](#)
- Preparing the Evaluation Report checklist [wcms_746808.pdf \(ilo.org\)](#)
- Filling in the EVAL title page checklist: [wcms_746810.pdf \(ilo.org\)](#)
- Preparing the Evaluation Summary checklist: [wcms_746810.pdf \(ilo.org\)](#)
- Guidance Note 3.1: Integrating Gender Equality in Monitoring and Evaluation [wcms_746716.pdf \(ilo.org\)](#)
- Guidance Note 3.2: Adapting evaluation methods to the ILO's normative and tripartite mandate [wcms_746717.pdf \(ilo.org\)](#)
- Guidance Note 4.5: Stakeholder engagement: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_mas/---eval/documents/publication/wcms_746724.pdf

Certains modèles de documents seront mis à disposition par la gestionnaire de l'évaluation :

Template for evaluation title page

Template for evaluation summary

Good practices Template

Lessons Learned Template